

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° 500-06-000586-111

COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)

« Toutes les personnes physiques et morales, comptant au plus cinquante (50) employés, dont au moins un chantier a été perturbé ou suspendu les 21, 24 et 25 octobre 2011. »

et

« Toutes les personnes physiques et morales, comptant au plus cinquante (50) employés, qui ont été privées de rémunération par les perturbations ou les fermetures de chantiers survenues les 21, 24 et 25 octobre 2011. »

Les Groupes

et

N. TURENNE BRIQUE ET PIERRE INC. et als.

Représentants

et

NORMAND TURENNE et als.

Personnes désignées

(ci-après collectivement désignés les
« Demandeurs »)

c.

FTQ-CONSTRUCTION

Défenderesse

et

FTQ-CONSTRUCTION

Demanderesse en garantie

c.

**CONSEIL PROVINCIAL DU QUÉBEC
DES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION
(INTERNATIONAL)**

Défenderesse en garantie

**DÉSISTEMENT DE LA DEMANDERESSE EN GARANTIE
FTQ-CONSTRUCTION**

La demanderesse en garantie, FTQ-CONSTRUCTION, par l'entremise de ses avocats soussignés, se désiste sans frais de son *Action en garantie* contre le CONSEIL PROVINCIAL DU QUÉBEC DES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION (INTERNATIONAL) qui accepte ledit désistement sans frais.

MONTREAL, ce 10 mai 2019

André Dumais avocats

M^e André Dumais

adumais@dumaisavocats.qc.ca

André Dumais Avocats

1010, rue Sherbrooke Ouest

Bureau 204

Montréal (Québec) H3A 2R7

T : 514-843-6330

F : 514-844-9330

Avocats pour la défenderesse en
garantie

CONSEIL PROVINCIAL DU QUÉBEC DES

MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION

(INTERNATIONAL)

MONTREAL, ce 13 mai 2019

IMK s.e.n.c.r.l.

M^e Eleni Yiannakis

M^e Jean-Michel Boudreau

eyiannakis@imk.ca |

imboudreau@imk.ca

IMK s.e.n.c.r.l.

3500, boul. De Maisonneuve O., Bureau
1400

Montréal (Québec) H3Z 3C1

T : 514 934-7746 | T : 514-934-7738

F : 514 935-2999

Avocats pour la défenderesse /
demanderesse en garantie

FTQ-CONSTRUCTION

Notre dossier : 5057-1

BI0080